

DEPARTEMENT DES:

PYRENEES ORIENTALES

PROJET:

Projet de renouvellement de serres agricoles
Lieu dit Villerase
66750 Saint Cyprien

MAITRE D'OUVRAGE:

SOC COOP AGRICOLE SUD ROUSSILLON
EARL COTE RADIEUSE
EARL LA CATALANE
EARL SERRES MARAICHERES DU ROUSSILLON
EARL TOM VILLE
Lieu dit Villerase
66750 Saint Cyprien

PC 27 :

PIECES A JOINDRE POUR UN PERMIS DE DEMOLIR

PIECES JOINTES:

A1 : PLAN DE MASSE
A2 : PHOTOGRAPHIE
A8 : LE DESCRIPTIF

**EARL SERRES MARAICHERES
DU ROUSSILLON**

Capital social 7 500 Euros
CS 80046 - Lieu-dit Villerase
66751 Saint Cyprien Cedex
SIREN 795 056 845 - RCS Perpignan - Code APE 01.13Z
TVA Intracommunautaire FR08795056845

SCA SUD ROUSSILLON

Capital social variable
CS 80046 - Lieu dit Villerase - 66751 Saint Cyprien
SIREN 409 054 491 RGS PERPIGNAN APE 46.31Z
TVA intra FR92409054491

EARL COTE RADIEUSE

Capital social 10 000 Euros
CS 80046 - Lieu-dit Villerase
66751 Saint Cyprien Cedex
SIREN 795 136 407 - RCS Perpignan - Code APE 01.13Z
TVA Intracommunautaire FR74795136407

EARL TOM VILLE

Capital social 7 500 Euros
CS 80046 - Lieu-dit Villerase
66751 Saint Cyprien Cedex
SIREN 795 061 969 - RCS Perpignan - Code APE 01.13Z
TVA Intracommunautaire FR54795061969

SARL LA CATALANE

Capital social 10 000 Euros
CS 80046 - Lieu-dit Villerase
66751 Saint Cyprien Cedex
SIREN 795 056 852 - RCS Perpignan - Code APE 01.13Z
TVA Intracommunautaire FR29795056852

GRUPE
3D

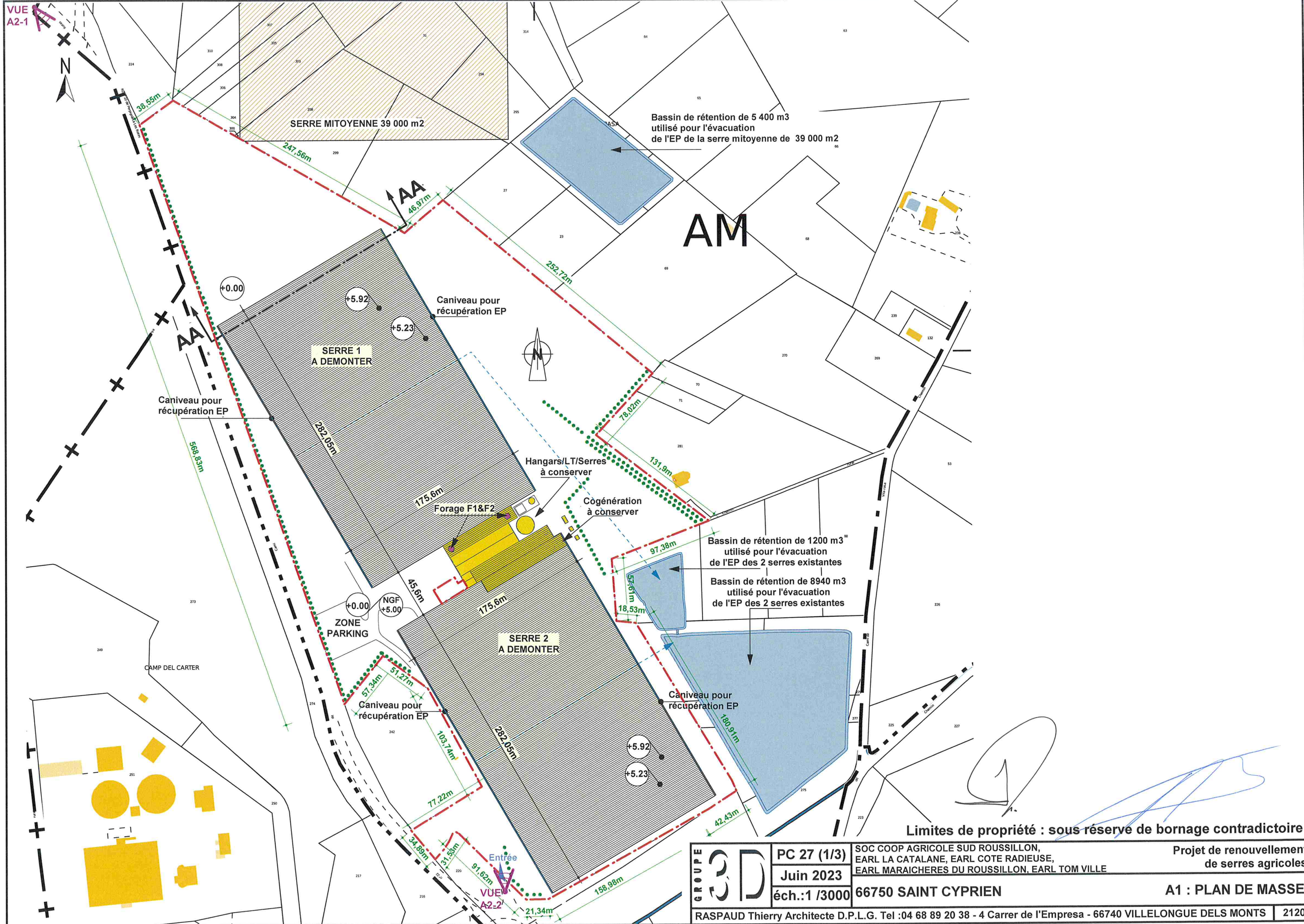


ATELIER D'ARCHITECTURE

SARL d'architecture au capital de 8 000 €
n° d'identification : 4 4 3 5 7 0 4 7 8 RCS PERPIGNAN
Inscription au tableau régional de l'ordre des architectes n°218
4 Carrer de l'Empresa - 66740 VILLELONGUE DELS MONTS
Téléphone : 04 68 89 20 38 - Fax : 04 68 89 17 72
Th. Raspaud : 06 14 22 08 59 - email : groupe3d@wanadoo.fr

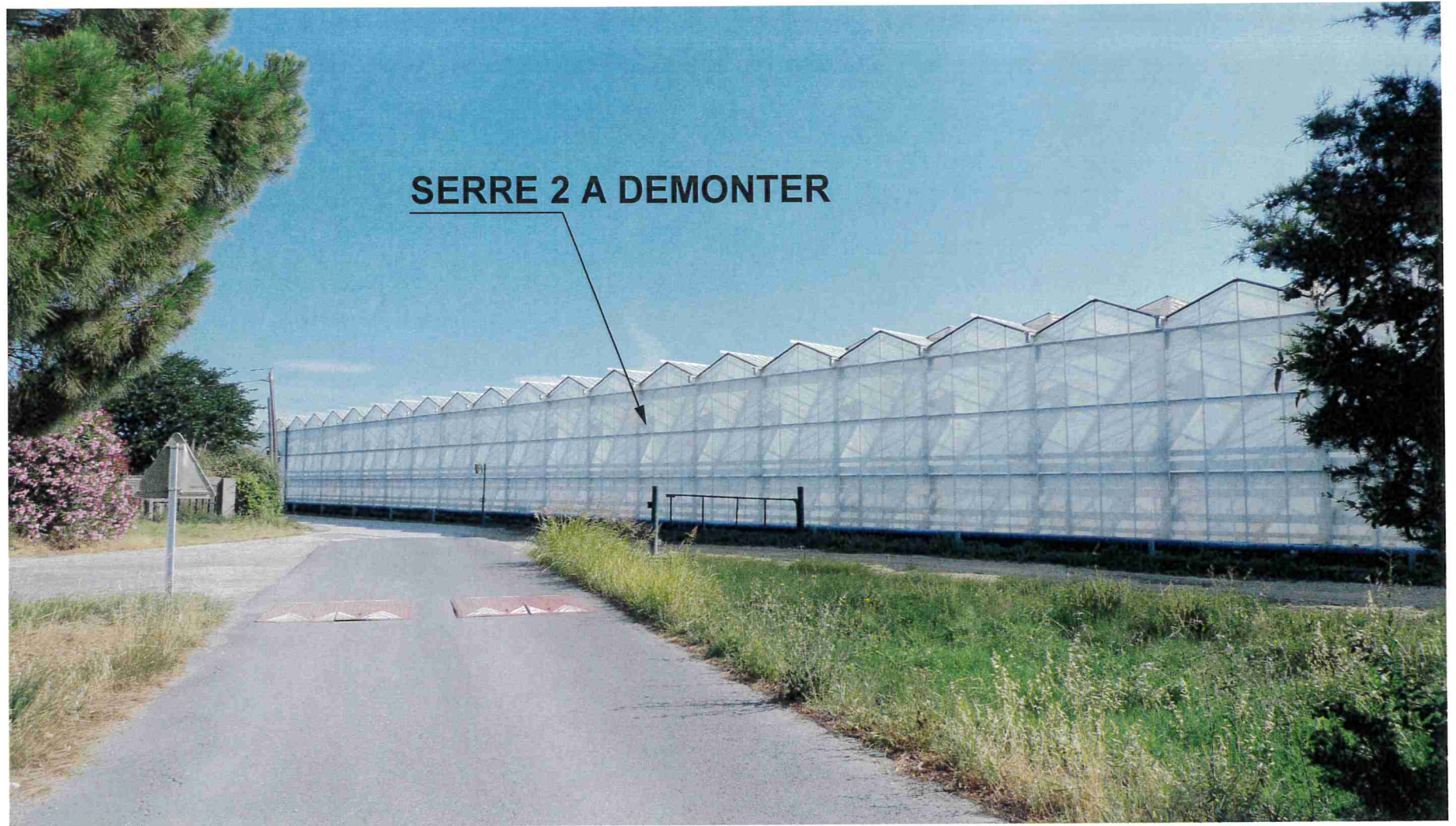
juin 2023

VUE A2-1



Limites de propriété : sous réserve de bornage contradictoire

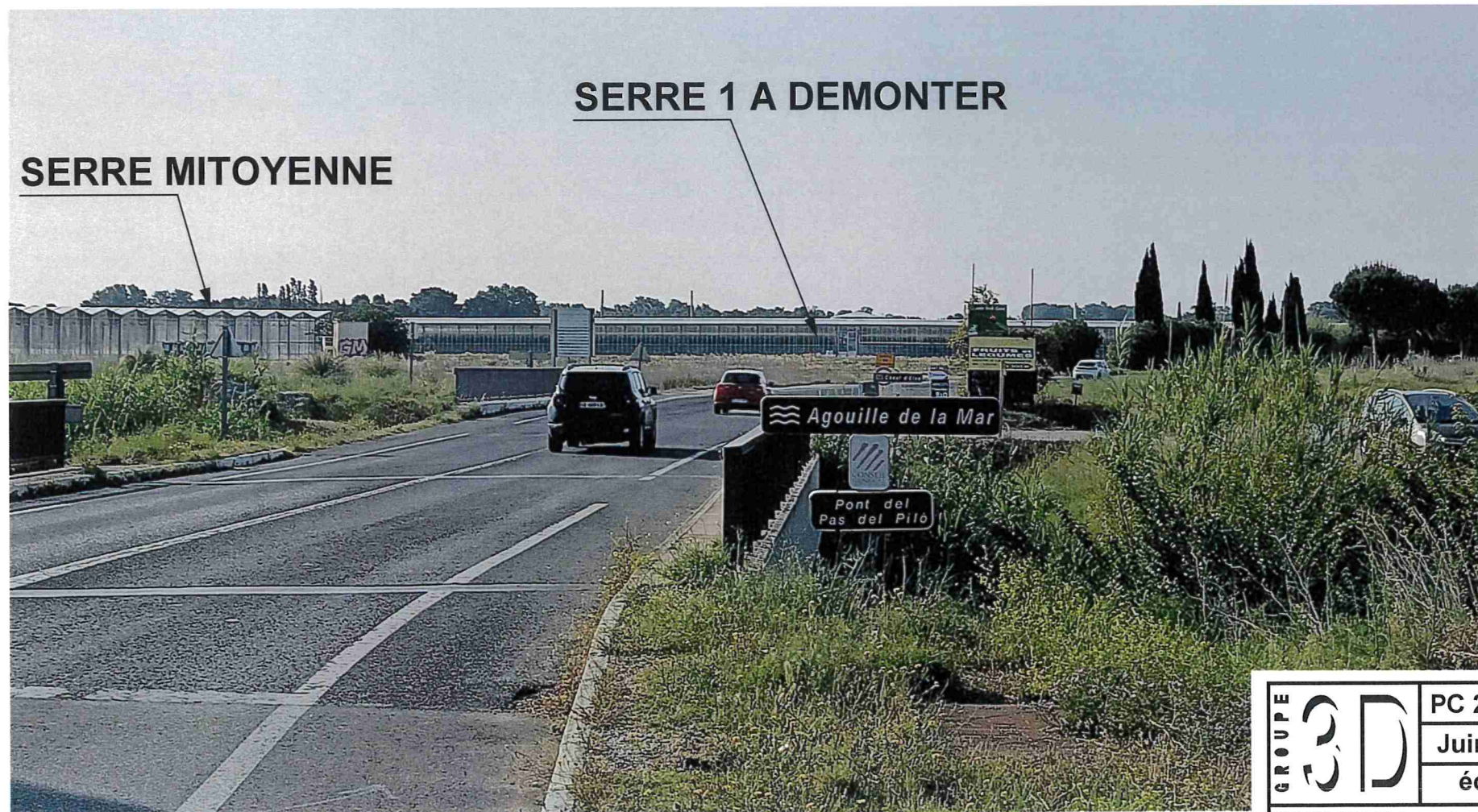
GRUPE 3 D	PC 27 (1/3)	SOC COOP AGRICOLE SUD ROUSSILLON, EARL LA CATALANE, EARL COTE RADIEUSE, EARL MARAICHES DU ROUSSILLON, EARL TOM VILLE	Projet de renouvellement de serres agricoles
	Juin 2023	66750 SAINT CYPRIEN	A1 : PLAN DE MASSE
	éch.:1 /3000	RASPAUD Thierry Architecte D.P.L.G. Tel :04 68 89 20 38 - 4 Carrer de l'Empresa - 66740 VILLELONGUE DELS MONTS 2120	



SERRE 2 A DEMONTER

VUE A2-1

VUE A2-2



SERRE MITOYENNE

SERRE 1 A DEMONTER

GRUPE 	PC 27 (2/3)	SOC COOP AGRICOLE SUD ROUSSILLON, EARL LA CATALANE, EARL COTE RADIEUSE, EARL MARAICHES DU ROUSSILLON, EARL TOM VILLE	Projet de renouvellement de serres agricoles
	Jun 2023		
	éch.: /	66750 SAINT CYPRIEN	A2 : PHOTOS
RASPAUD Thierry Architecte D.P.L.G. Tel :04 68 89 20 38 - 4 Carrer de l'Empresa - 66740 VILLELONGUE DELS MONTS 2120			



VUE 1



VUE 2



Chapelle Saint-Etienne de Villerase

Selon la base de données MERIMEE du Ministère de la culture et de la Communication, un seul monument historique est recensé sur la commune de Saint-Cyprien. Il s'agit de la Chapelle Saint-Etienne de Villerase, inscrite aux monuments historiques via l'arrêté du 21 janvier 1992. Elle date de l'an 1150 et est la propriété de la commune. En limite de propriété avec la Chapelle Saint-Etienne de Villerase, plusieurs rangées de haies vives, d'arbres et d'arbustes de type méditerranéens existent et créent une barrière naturelle entre la Chapelle et les serres. L'angle Sud-Est de la serre 1 se trouve à environ 128m de la Chapelle. L'angle Nord-Est de la serre 2 se trouve à environ 114m de la Chapelle.

Lors de la démolition des 2 serres, des mesures seront prises pour éviter tout impact sur la Chapelle.

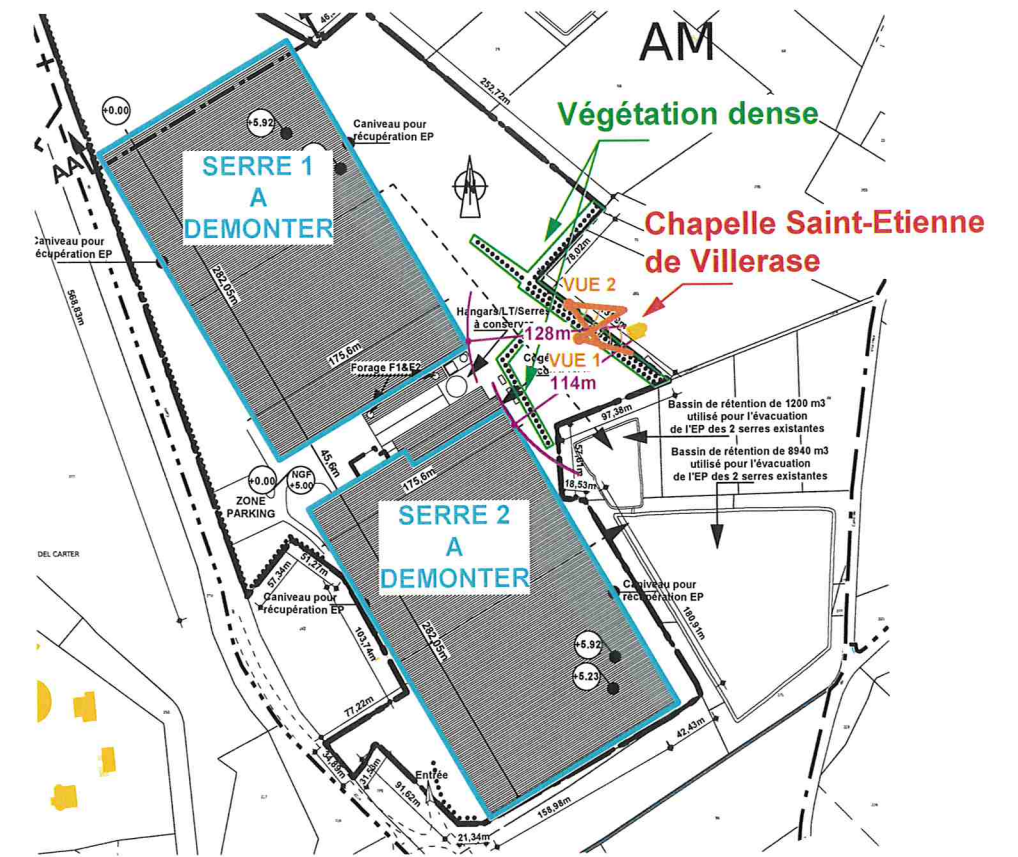
Premièrement, les serres ne seront pas démolies, mais démontées.

Puis les éléments déposés seront collectés et triés dans l'enceinte du chantier pour être évacués vers les filières de traitement et de recyclage adaptées. Un plan de gestion des déchets, conformément aux documents généraux tels que le cahier des clauses administratives générales (CCAG) ou la norme NFP03-001 sera établi.

De plus, une charte de "gestion propre du chantier" sera mise en place enfin d'éviter un impact sur les espaces alentours (permettant d'éviter par exemple des déchets qui s'envolent).

Pendant la dépose, les vibrations engendrées seront principalement liées à la circulation et le fonctionnement des engins de chantier. C'est pour cela que les engins de chantier circuleront seulement sur les voies existantes autour des 2 serres et sur l'emprise des serres, ainsi, vue la distance qui sépare les serres et la Chapelle, l'impact dû aux vibrations sera faible. De plus, pour limiter d'avantage les nuisances, la vitesse des véhicules au sein du chantier et ses abords sera limitée. Un chantier peut engendrer, par temps sec et venté, un envol de poussière et de gaz d'échappements susceptible de générer une nuisance temporaire vis-à-vis les espaces alentours. Dans notre cas, le vent dominant est la Tramontane (Nord-Ouest). Lors la dépose de la Serre 1, le vent violent pourrait donc générer une nuisance. Pour réduire les nuisances liées au vents forts, les travaux générateurs de poussières seront réalisés hors période de vent fort. Si besoin, un arrosage des surfaces à nue sera réalisé.

Les engins de chantier respecteront les normes en vigueur quant aux émissions de gaz d'échappement des engins de chantier, afin d'éviter de polluer la Chapelle. Enfin, les aires de remplissage des engins, seront installées le plus loin possible de la Chapelle.



GRUPE 	PC 27 (3/3)	SOC COOP AGRICOLE SUD ROUSSILLON, EARL LA CATALANE, EARL COTE RADIEUSE, EARL MARAICHÈRES DU ROUSSILLON, EARL TOM VILLE	Projet de renouvellement de serres agricoles
	Juin 2023	66750 SAINT CYPRIEN	A8 : DESCRIPTIF
	éch.: /		RASPAUD Thierry Architecte D.P.L.G. Tel :04 68 89 20 38 - 4 Carrer de l'Empresa - 66740 VILLELONGUE DELS MONTS 2120